



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 15 mars 2021

Compte-rendu CTU Plénier du 09 mars 2021

Le CTU plénier s'est réuni le 9 mars 2021, sous la présidence du Directeur Général. Il s'agissait du CTU re-convoqué suite au boycott de la réunion initialement prévue le 1^{er} mars dernier.

Nous avons expliqué à plusieurs reprises les raisons de notre boycott le 1^{er} mars. Lors de cette nouvelle réunion, nous attendions peu de choses, mais nous souhaitions mettre le DG face à ses contradictions, après qu'il ait eu l'immense « sollicitude » de gratifier l'ensemble du personnel du mail du 1^{er} mars que l'on pourrait intituler comme suit :

« **Le Contrat d'Objectif et de Performance expliqué aux nuls** ».

C'était le sens de notre déclaration préalable destinée à interpellier le Directeur Général sur un certain nombre de sujets, dont les trajectoires d'effectifs, après qu'il ait fait preuve d'un extraordinaire génie en réinventant les règles d'arithmétique afin d'arriver au résultat paradoxal suivant :

Cible à fin 2021 : 3901 ETP (1)

Cible à fin 2022 : 3811 ETP (1)

Effectifs rendus suivant « l'axiome (2) **GUIMBAUD** » : 30

Effectifs rendus suivant les calculs **FORCE OUVRIERE** : 90

(1) Cf annexe du COP : trajectoire des effectifs 2020- 2025

(2) Axiome : vérité admise sans démonstration

Les débats qui ont suivi, ont été assez stériles. Nous avons rappelé notre opposition à ce COP nuisible pour VNF. Le DG, quant à lui, a tenté de répondre avec beaucoup de difficultés à nos déclarations et questionnements. Il a en particulier apporté les éléments de langage suivants :

Sur le message adressé aux agents :

Il considère normal qu'à l'issue de la séance non tenue du CTU, il puisse s'adresser aux agents, comme l'ont fait les organisations syndicales au travers de leurs déclarations, pour donner sa vision et ses éléments d'explication sur le COP.

Nous ne contestons pas le fait que le DG ait envoyé un message aux agents, mais plutôt ses tentatives pour décrédibiliser les représentants du personnel que nous sommes et surtout la présentation mensongère (cf ci-dessus) qu'il a pu faire de certains éléments du dossier et plus particulièrement concernant les effectifs 2022.

Sur les baisses d'effectifs imposées à VNF

Il n'a pas répondu sur le fond et surtout pas sur les impacts de telles baisses d'effectifs sur les personnels. Il s'est contenté de rappeler que VNF était un opérateur de l'Etat et qu'à ce titre il fallait participer aux mêmes efforts que le Ministère en ce domaine.

Plus globalement, sur la trajectoire 2020 2025, il a tenu à préciser qu'elle n'avait pas valeur de décision. Elle se limite selon lui à donner une tendance, Seule la Loi de Finance annuelle (PLF) vaut décision en la matière.

Au passage, il n'a pas démenti le chiffre de 3600 ETP en 2025, correspondant à une reprise de 400 ETP sur la période.

Commentaire *FORCE OUVRIERE* : Nul doute que pour Bercy, cela constituera un plancher pour fixer les reprises d'emplois à venir.

Sur l'intérêt du COP

Pour le DG, le COP fixe un CAP pour VNF sur les 10 ans à venir. C'est une preuve d'intérêt pour l'établissement de la part des tutelles qui selon lui s'impliquent fortement dans l'avenir de VNF, ce qui n'est pas une démarche si fréquente.

- Le chantage au niveau de service imposé aux collectivités, avec la menace si elles refusent de s'impliquer dans le fonctionnement du réseau secondaire, de voir celui-ci réduit à la simple gestion hydraulique.

Le DG a répondu que les collectivités (et plus particulièrement les Régions) sont en demande vis-à-vis de VNF. VNF souhaite conclure des partenariats rapidement avec elles. Pour lui, avec des alliés, on est plus fort.

Commentaire *FORCE OUVRIERE* : Certes, la vocation touristique de certains axes tels le Canal du Midi peut inciter les Régions ou d'autres collectivités à s'impliquer. Mais que deviendront les canaux moins fréquentés : Des déserts avec comme seule perspective la gestion hydraulique, en clair, la dénavigabilité !

Cela veut également dire que le niveau de service sera très différent suivant que le canal se situe dans une région riche ou pauvre, donc des inégalités territoriales ! Adieu le service public républicain uniforme sur tout le territoire !

- La baisse des moyens de fonctionnement qui va aggraver les difficultés dans les Directions Territoriales et au siège.

La DG n'a pas apporté de réponse sur ce point.

- L'absence de véritables mesures d'accompagnement en faveur des personnels, les seules dispositions correspondant aux mesures arrachées lors des actions engagées au printemps 2019. Nous ne pouvons à ce propos que regretter que le

volet social (document certes insuffisant mais qui comporte des avancées) ne soit pas annexé au COP.

Pas de réponse du DG.

- Que se passera-t-il si VNF n'atteint pas ses objectifs ? y aura-t-il des sanctions financières ou autres : baisse de crédits, aggravation de la baisse des effectifs ?

Pas de véritable réponse à cette question. Le DG s'est limité à préciser qu'il faut tout faire pour atteindre les objectifs. Par ailleurs en cas de difficultés sur un ou plusieurs objectifs, cela peut être réexaminé dans le cadre de la clause de revoyure.

- Pourquoi une trajectoire des effectifs sur 5 ans alors que des trajectoires financières incluant la masse salariale ont été réalisées sur 10 ans ? Y a-t-il une annexe secrète qui présente la trajectoire des effectifs à 10 ans et que vous avez refusé de produire pour ne pas effrayer les personnels ?

Les trajectoires financières sont indicatives et plus particulièrement lorsque l'on s'éloigne de la période de départ. Pour le DG, il n'existe pas de trajectoire à 10 ans pour les effectifs.

Nous sommes très perplexes, sur ce point d'autant que nos demandes d'éclaircissement sur les modalités de calcul de la masse salariale figurant dans la trajectoire financière sont restées lettre morte.

- La modernisation de l'ensemble des barrages manuels fait elle l'objet d'une véritable programmation ? Si oui, pourquoi ne figure-t-elle pas dans le document ? Dans la négative, il s'agirait une nouvelle fois d'une promesse non tenue, ce qui serait lourd de conséquences. Les personnels qui travaillent sur ces ouvrages dans des conditions de grande pénibilité et le plus souvent au péril de leur vie attendent avec impatience l'amélioration de leurs conditions de travail.

Sur ce point, le DG a rappelé l'enveloppe financière considérable allouée à VNF : 3 milliards d'euros sur 10 ans. Pour les barrages manuels, il n'y a pas encore de programmation détaillée, mais ce n'est pas l'objet du COP, et il a annoncé que 500 millions seraient affectés à la modernisation de ces ouvrages.

Nous prenons acte de ces éléments en espérant que cette fois l'engagement sera tenu. (A noter que le DG a confirmé ces éléments devant l'ensemble des administrateurs du Conseil d'Administration de VNF).

Nous rappelons cependant qu'en l'état actuel de nos informations, il n'y a pas de crédits en place, et que compte tenu du délai important entre le démarrage des études et la réalisation pour ce type d'ouvrages, l'automatisation ne sera pas effective avant plusieurs années. Les barragistes, de moins en moins nombreux pour réaliser les interventions difficiles, devront patienter !

En tout état de cause, Force Ouvrière reste vigilant sur ce dossier afin de faire respecter les engagements pris par le DG !

- Pourquoi le dispositif d'intéressement n'est-il pas dans le COP ? Il s'agit d'une mesure « phare » sur laquelle nous avons discuté en 2020 en faisant des propositions constructives, (malheureusement non retenues). Les personnels publics sont impatients de voir se concrétiser la promesse qui leur a été faite en 2012. L'absence d'évocation de ce dispositif, qui requiert pourtant expressément la validation des Ministères de tutelle nous interpelle, car il devrait avoir toute sa

place dans ce document. Cela traduit le peu d'intérêt qu'ils manifestent pour cette mesure tant attendue.

Pour le DG, il n'y a pas de problème. Le dossier est encore en discussion au niveau interministériel, et il n'a pas encore validé. Il indique qu'il continue à travailler sur ce dossier en vue de le faire aboutir.

Lors des discussions sur le volet social, lorsque nous avons demandé qu'il soit annexé au COP, le DRHM nous avait indiqué que la plupart de mesures relevaient de décisions internes à VNF, et qu'il n'y avait pas lieu de les mentionner dans ce document.

Or il se trouve que l'une des rares mesures d'accompagnement du COP concerne les titres restaurants. Ces titres restaurants sont déjà en place à VNF et leur mise en œuvre est entièrement à la main de VNF, alors que l'intéressement, qui nécessite la mise en place d'un dispositif réglementaire (un décret + deux arrêtés) n'y figure pas. **Cherchez l'erreur !**

Il est clair que les tutelles ne souhaitent pas mettre la main dans l'engrenage.

Nota : Quelques jours plus tard, lors de la réunion avec les Délégués Syndicaux, le DG a fini par confirmer nos craintes : Il a fait état de réserves fortes du Ministère du Budget sur ce dossier !

Encore une fois, les beaux discours du DG ne suffiront pas et il faudra toute l'énergie et la détermination de **FORCE OUVRIERE** pour faire aboutir ce dossier.

Au final, le Projet de COP a été soumis au vote. Sans surprise, l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre.

Nous ne pouvons terminer ce compte rendu sans évoquer brièvement les orientations de recrutement de VNF pour 2021. Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration, ce document est la traduction de la baisse d'effectif imposée à VNF. Pour cette année, seules 38 ARL (31 C Expl et 7 C Adm) sont prévues, soit le chiffre le plus bas de ces dix dernières années.

Bien évidemment pas de recrutement d'OPA, ils seront remplacés par des CDI publics « mainteneurs ».

Bien évidemment **FORCE OUVRIERE** a voté contre ces orientations, comme l'ensemble des autres organisations syndicales.

Les élus **Force Ouvrière**



Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Sébastien Beudaert 06 80 40 46 23 ou sebastien.beudaert@vnf.fr
Représentant Force Ouvrière au CTU-Plénier & Public

Titulaires : BEUDAERT SEBASTIEN : sebastien.beudaert@vnf.fr – LARROQUE DOMINIQUE : dominique.larroque@vnf.fr – MAURER BERTRAND : bertrand.maurer@vnf.fr – GEOFFROY ARNAUD : arnaud.geoffroy@vnf.fr
Suppléants : SEDLAK PATRICIA : patricia.sedlak@vnf.fr – MONDRAGON GERARD : gerard.mondragon@vnf.fr – MARTINET ETIENNE : etienne.martinet@vnf.fr – BRIDOUX NATHALIE : nathalie.bridoux@vnf.fr